

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2020

CARTE VITALE BIOMÉTRIQUE - (N° 2425)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 15

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 10, après le mot :

« chiffres »

insérer le mot :

« précis ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La question de la fraude aux prestations sociales est d'autant plus problématique qu'une estimation précise de son montant s'est révélé très difficile au dire de la Cour des comptes.

Il convient donc de corriger cette lacune pour que des mesures puissent être prises en fonction de l'ampleur de la fraude.